

## Clarifications des Règles de Golf 2023

Mise à jour 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2025.

---

### Nouveaux Ajouts

#### Procédures pour le Comité

Section 5(A)5 – Quand la carte de score a été rendue

Règle locale type G-9 – Club cassé ou significativement endommagé remplacé par un club similaire.

**Note :** La version révisée de la Règle locale type G-9 détaillée dans ce document remplace la version de la Règle locale type G-9 publiée dans l'édition imprimée du « Guide officiel des Règles de Golf, applicable en janvier 2023 » à compter du 1er janvier 2025.

### Clarifications réintégrées

#### Règles

##### Règles 10.2 :

10.2b/1 – L'utilisation pour l'aide à l'alignement d'un putter auto-porté n'est pas autorisée

10.2b(3)/1 – Poser la tête de club sur le sol derrière la balle pour aider le joueur à prendre son stance est autorisé

### Clarification supprimée

10.2b(3)/2 – Délai de mise en œuvre pour certaines utilisations des putters auto-portés

---

## RÈGLES

##### Règle 5 :

##### Règle 5.2 :

##### **5.2b/3 – Application de pénalité pour entraînement sur le parcours avant un tour en stroke play**

La Règle 5.2b explique quand un joueur n'est pas autorisé à s'entraîner sur le *parcours* avant un *tour* en *stroke play*. L'énoncé de la pénalité dans la Règle 5.2b ne se limite pas au fait de jouer un *coup* car le terme « s'entraîner sur le parcours » inclut également tester la surface du *green* en faisant rouler une balle ou en frottant la surface.

Si un joueur frotte la surface d'un seul *green*, il n'a enfreint la Règle 5.2b qu'une seule fois, quel que soit le nombre de fois où il frotte la surface du même *green*. (Décembre 2022)

## Clarifications des Règles de Golf 2023

Mise à jour 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2025.

---

### Règle 8 :

#### Règle 8.1 :

#### **8.1a/10 – Le joueur est autorisé à remettre la partie mobile d'une obstruction inamovible dans sa position prévue**

La Règle 8.1a(2) interdit de positionner une *obstruction amovible* dans une position pouvant *améliorer* les *conditions affectant le coup*. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas à la remise en place d'une partie mobile d'une *obstruction inamovible* dans sa position prévue.

Par exemple :

- Si une tête d'arrosage est relevée, le joueur peut la repousser vers le bas avant de jouer la balle car la tête d'arrosage n'est pas dans sa position prévue.
- Si un couvercle de drain a été enlevé ou déboîté, le joueur peut le remettre dans sa position prévue.

Dans les deux cas, il n'y a pas de pénalité selon la Règle 8 même si cela *améliore* les *conditions affectant le coup*. (Juillet 2023)

### Règle 10 :

#### Règle 10.2 :

#### **10.2b/1 – L'utilisation pour l'aide à l'alignement d'un putter auto-porté n'est pas autorisée**

À condition qu'un putter qui tient debout tout seul soit conforme aux *Règles sur l'équipement*, il peut être utilisé pour jouer un *coup* (Règle 4.1a(1)). Mais le joueur (ou son *cadet*) n'est pas autorisé à poser un tel putter pour obtenir de l'aide de quelque façon qui enfreindrait la Règle 10.2b.

Par exemple, le joueur ne doit pas poser le putter en position debout juste derrière ou juste à côté de l'endroit où la balle repose sur le *green* pour indiquer la *ligne de jeu* ou pour aider le joueur à prendre son *stance* pour le *coup* en infraction avec la Règle 10.2b(3). (Réintégré Janvier 2025)

#### **10.2b(3)/1 – Placer la tête de club sur le sol derrière la balle pour aider le joueur à prendre un stance est autorisé**

La Règle 10.2b(3) n'autorise pas à un joueur à poser un objet (par ex. une baguette d'alignement ou un club de golf) pour aider le joueur à prendre un *stance*.

Cependant, cette interdiction n'empêche pas un joueur de positionner sa tête de club derrière la balle, par exemple lorsqu'un joueur se tient derrière la balle et place la tête de club perpendiculairement à la *ligne de jeu* puis, tout en continuant à tenir le club, se déplace en tournant pour prendre son *stance*. (Réintégré Janvier 2025)

#### **10.2b(3)/2 – Délai de mise en œuvre pour certaines utilisations des putters auto-portés**

(Supprimée Janvier 2025)

## Clarifications des Règles de Golf 2023

Mise à jour 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2025.

---

### Règle 11 :

#### Règle 11.1 :

##### **11.1b(2)/1 – Une balle jouée sur le green heurte une autre balle en mouvement sur le green**

Une balle est une *obstruction amovible*, y compris lorsqu'elle est en mouvement sur le *green*.

S'il est *sûr ou quasiment certain* que la balle en mouvement d'un joueur jouée depuis le *green* heurte accidentellement une autre balle en mouvement sur le *green*, le joueur doit rejouer le *coup* en jouant la balle d'origine ou une autre balle depuis l'endroit où ce *coup* a été joué (voir Règle 14.6). (Janvier 2024)

### Règle 14 :

#### Règle 14.3 :

##### **14.3b(4)/1 – La pénalité générale s'applique selon la Règle 14.7a**

Conformément à la dernière puce de la Règle 14.3b(4), si un joueur encourt la *pénalité générale* pour avoir joué un *coup* sans corriger son erreur, la *pénalité générale* s'applique selon la Règle 14.7a pour avoir joué d'un *mauvais endroit*.

Par exemple, en prenant un dégagement en arrière sur la ligne, un joueur *droppe* sa balle à presque une *longueur de club* à côté de la ligne. La balle est à un *mauvais endroit*, peu importe l'endroit où elle est venue reposer, même si elle vient reposer sur la ligne. La balle doit être *droppée* à nouveau pour éviter la pénalité selon la Règle 14.7a.

En *stroke play*, si le joueur joue un coup du mauvais endroit, le joueur serait dans l'obligation de corriger cette erreur si jouer du *mauvais endroit* était une *grave infraction*. (Avril 2023)

## PROCÉDURES POUR LE COMITÉ

### Section 5A(5) : Quand la carte de score a été rendue

La directive suivante a été ajoutée aux Procédures pour le Comité sur la base de l'adoption par plusieurs organisations de golf de diverses politiques qui utilisent un temps alloué pour définir plus précisément le moment où une carte de score a été rendue.

Ces politiques ne constituent pas une modification des Règles de Golf, mais précisent que le Comité ou l'organisateur de la compétition a la possibilité d'adopter une politique basée sur un temps alloué lorsqu'il spécifie le moment où la carte de score a été rendue, ce qui signifie qu'une fois que cela s'est produit, le joueur ne peut plus apporter de modifications à sa carte de score (voir Règle 3.3b(2)).

Cette nouvelle directive a été ajoutée à la Section 5A(5)a, Section qui prévoit la façon dont un Comité peut définir quand une carte de score est considérée comme étant rendue en *stroke play* et offre plusieurs options sur la façon de le faire.

#### a. Préciser quand la carte de score est considérée comme étant rendue

- En 2024, les instances dirigeantes ont confirmé que les Règles de Golf autorisent une politique qui utilise un temps alloué (par ex. 15 minutes) pour définir le moment où une carte de score a été rendue.

## Clarifications des Règles de Golf 2023

Mise à jour 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2025.

- De telles politiques permettent au joueur de retourner dans la zone de recording définie et de corriger une erreur sur sa carte de score durant ce laps de temps, mais ne modifie pas l'obligation pour le joueur de se rendre rapidement dans la zone de recording après avoir terminé son tour.
  - Lorsqu'il utilise une telle politique, le Comité devrait déterminer à la fois le temps alloué et le moment où il commence, par exemple lorsque :
    - le joueur quitte la zone de recording définie
    - le groupe a terminé son dernier trou du tour, ou
    - la carte de score du joueur a été rentrée dans un système d'enregistrement électronique.
- (Janvier 2025)

### Règle locale type E-13 :

#### **E-13 – Le joueur peut retirer des animaux non définis comme détritrus à proximité de la balle**

*Objet.* Lorsqu'un animal touche ou est à proximité de la balle d'un joueur, le joueur peut l'inciter à se déplacer, et si l'animal provoque le déplacement de la balle alors qu'il est incité à se déplacer par le joueur, la règle 9.6 s'applique.

Si l'animal ne bouge pas, le joueur peut choisir entre retirer l'animal et risquer une pénalité s'il provoque le déplacement de la balle (Règle 9.4b), prendre un dégagement avec pénalité (Règles 17.1 ou 19.1) ou jouer la balle comme elle repose alors que l'animal touche toujours la balle ou en est à proximité.

Cette Règle locale permet au joueur de retirer des animaux qui ne sont pas définis comme détritrus sans pénalité selon la Règle 9.4.

#### **Règle locale type E-13**

« Un joueur peut retirer un *animal*, autre que ceux définis comme *détritrus*, qui touche ou se trouve à proximité de sa balle sans pénalité et il peut le faire de n'importe quelle façon.

Si la balle du joueur se *déplace* alors qu'il retire l'*animal* :

- Il n'y a pas de pénalité, et
- La balle doit être *replacée* à son emplacement d'origine (qui, s'il n'est pas connu, doit être estimé) (voir Règle 14.2).

**Pénalité pour avoir joué une balle d'un *mauvais endroit* en infraction avec la Règle locale : Pénalité générale selon la Règle 14.7. » (Juillet 2023)**

### Règle locale type G-9 :

Note : La Règle locale type suivante G-9 **remplace** la version de la Règle locale type G-9 publiée dans l'édition imprimée du « Guide officiel des Règles de Golf, applicable en janvier 2023 » à compter du 1er janvier 2025.

#### **G-9 – Club cassé ou significativement endommagé remplacé par un club similaire**

*Objet.* La Règle 4.1a(2) permet au joueur de réparer ou remplacer un club qui est endommagé durant un tour, sauf en cas d'abus. Mais un Comité peut adopter une Règle locale qui restreint le remplacement d'un club au cas où celui-ci est cassé ou significativement endommagé.

#### **Règle locale type G-9**

« La Règle 4.1a(2) s'applique mais est modifiée comme suit :

## Clarifications des Règles de Golf 2023

Mise à jour 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2025.

---

1. Un club endommagé par le joueur ou son cadet pendant un tour ou pendant un arrêt de jeu conformément à la Règle 5.7a ne peut être remplacé que si le dommage n'a pas été causé par un abus et si le club est cassé ou si le dommage est significatif.

Aux fins de cette Règle locale, les exemples de cas où un club est « cassé ou le dommage est significatif » comprennent :

### **Manche :**

- Le manche est en morceaux, ou il est plié, cabossé, tordu ou fendu.

### **Tête du club (à l'exception de la face du club) :**

- La tête du club est visiblement fissurée ou significativement déformée (mais pas lorsqu'elle est seulement rayée, présente un éclat ou est légèrement cabossée),
- La tête du club est desserrée ou n'est plus fixée au manche, ou
- Une pièce à l'intérieur de la tête du club est desserrée (par exemple lorsqu'il y a un cliquetis audible).

### **Face du club :**

- La face du club est visiblement fissurée ou déformée (y compris lorsqu'elle présente un éclat ou une légère bosse, mais pas lorsqu'elle est uniquement rayée).

### **Grip :**

- Le grip ou l'une de ses parties est détachée.

2. Pour assurer le maintien de la progression de la série, le club de remplacement doit combler l'espace créé lorsque le joueur a retiré du jeu le club cassé ou endommagé.

**Pénalité pour infraction à la Règle locale – Voir Règle 4.1b. » (Janvier 2025)**

### **Règle locale type M-4 :**

#### **M-4 – Dégagement limité pour une balle dans un bunker pour les joueurs utilisant des dispositifs avec des roues**

*Objet.* La conception et la forme des bunkers créent souvent des situations dans lesquelles il n'est pas possible ou cela nécessiterait un effort déraisonnable pour un joueur utilisant un dispositif avec des roues de se positionner pour jouer un coup sur la ligne de jeu prévue en raison de la taille et de la maniabilité limitée des dispositifs avec des roues.

Des exemples de telles situations incluent lorsque le mur, la lèvre ou la pente autour du bunker empêche un joueur de prendre son stance ou lorsque l'importance de la pente du sable dans le bunker oblige le joueur à faire des efforts déraisonnables pour prendre son stance, même si jouer la balle comme elle repose serait généralement possible si le joueur n'utilisait pas de dispositif avec des roues.

Lorsqu'une telle situation existe, cette Règle Locale donne au joueur la possibilité de se dégager gratuitement à l'intérieur du même bunker.

## Clarifications des Règles de Golf 2023

Mise à jour 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2025.

Cette Règle locale exige que le joueur fasse une évaluation honnête quant au moment où il lui faudrait un effort déraisonnable pour prendre son stance pour jouer la balle comme elle repose, car il y aura des moments où le joueur sera capable de prendre son stance avec un effort raisonnable même si prendre un dégagement gratuit ailleurs dans le bunker est plus souhaitable. Il y aura également des moments où le joueur ne sera pas autorisé à prendre un dégagement gratuit parce que jouer la balle comme elle repose serait clairement déraisonnable pour tout joueur du champ, qu'il joue ou non un coup depuis une position assise.

### Règle locale type M-4

« Lorsque la balle d'un joueur repose dans un *bunker*, un joueur utilisant un dispositif avec des roues peut se dégager gratuitement dans le même *bunker*, lorsqu'il prend un *stance* pour jouer la balle comme elle repose et sur la *ligne de jeu* prévue, dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Cela est impossible (par exemple lorsque le mur, la lèvres ou la pente autour du *bunker* interfère avec le positionnement du dispositif avec des roues du joueur), ou
- Cela nécessite un effort déraisonnable (par exemple lorsque le joueur est incapable de faire monter son dispositif avec des roues sur une pente sablonneuse).

Le joueur peut se dégager gratuitement en *droppant* la balle d'origine ou une autre balle et en la jouant dans la *zone de dégagement* suivante :

- Point de référence : le point le plus proche où la balle du joueur peut être positionnée dans le *bunker* qui permettrait de positionner son dispositif avec des roues sans effort déraisonnable, point qui peut être plus près du *trou*.
- Dimension de la zone de dégagement mesurée depuis le point de référence : une longueur de club dans n'importe quelle direction, **mais** avec les restrictions suivantes :
- Restriction sur la zone de dégagement :
  - Elle doit être dans le même *bunker*.

**Exception – Pas de dégagement même si le stance n'est pas possible.** Un dégagement gratuit n'est pas accordé selon cette Règle locale lorsque :

- Jouer la balle comme elle repose est clairement déraisonnable en raison de quelque chose d'autre que le fait que le joueur soit incapable de prendre un *stance* ou qu'il prenne un *stance* nécessitant un effort déraisonnable (comme lorsque la balle est enfoncée dans la face de sable pentue d'un *bunker*).
- Le joueur crée une situation dans laquelle un dégagement gratuit serait accordé, mais il le fait uniquement parce que :
  - Il choisit une direction de jeu clairement déraisonnable (comme jouer une balle directement *hors limites* ou dans une *zone à pénalité* alors que prendre position nécessiterait un effort déraisonnable), ou
  - Il choisit un club ou un type de swing clairement déraisonnables.

**Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction avec la Règle locale : Pénalité générale selon la Règle 14.7. » (Janvier 2024)**